

Direction des Ressources Humaines, des
Assemblées et des Affaires Financières
Service : Affaires financières et Assemblées

Arrêté N°16-2496

abrogeant l'arrêté n°16-2424 et portant désignation des conseillers départementaux en qualité de délégué pour représenter la Présidente du Conseil départemental dans des domaines de compétence.

LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- VU la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;
- VU l'article L 3221-3 du code général des collectivités territoriales ;
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD_15_1001 en date du 2 avril 2015 constatant l'élection de Madame Sophie PANTEL en qualité de Présidente du Conseil Départemental ;
- VU l'article 4 de la délibération du Conseil départemental n°CD_15_1007 en date du 27 avril 2015 prenant acte des délégations accordées par la Présidente à des membres de l'Assemblée départementale;

ARRÊTE

ARTICLE 1

La Présidente du conseil départementale est seule chargée de l'administration et peut déléguer par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, l'exercice d'une partie de ses fonctions.

ARTICLE 2

Les élu(e)s de l'Assemblée départementale ayant reçu une délégation dans les domaines de compétences définis à l'article 3 seront les interlocuteurs privilégiés de la Présidente, des directions et services et de l'ensemble des organismes, associations, collectivités et partenaires de la collectivité et sont chargés de la représenter, sous sa surveillance et sa responsabilité.

ARTICLE 3

Domaines de compétence	Élu référent désigné par la Présidente
Énergie, forêt, aménagement rural, foncier agricole et forestier	Robert AIGOIN
Foncier, Documents d'urbanisme, Suivi du SIG	Robert AIGOIN
Agriculture	Robert AIGOIN
Enfance Famille	Françoise AMARGER-BRAJON
Santé Autonomie et droits des femmes	Laurence BEAUD
Infrastructures routières	Denis BERTRAND
Patrimoine	Régine BOURGADE
Logement	Régine BOURGADE
Mobilités	Henri BOYER
Transports scolaires	Henri BOYER
Politiques d'Accueil	Michèle MANOA
Économie sociale et solidaire, artisanat et métiers d'arts	Patricia BREMOND
Solidarités	Francis COURTES
Ressources Humaines et moyens généraux	Francis COURTES
Infrastructures numériques	Henri BOYER
Culture	Sophie MALIGE
Environnement	Sophie MALIGE
Insertion	Michèle MANOA
Programmes européens	Michèle MANOA
Contractualisation, Réorganisation territoriale, Politiques territoriales	Michèle MANOA
Sports	Jean-Claude MOULIN
Eau, AEP	Bernard PALPACUER
Jeunesse	Guyène PANTEL
Enseignement	Guyène PANTEL
Aide aux entreprises	Laurent SUAUA
Finances départementales	Laurent SUAUA

ARTICLE 4

Ces délégations ne valent pas délégations de signature qui font l'objet d'arrêtés spécifiques.

ARTICLE 5

Le présent arrêté sera publié au Recueil des Actes Administratifs du Département et notifié aux élu(e) mentionnés à l'article 3.

ARTICLE 6

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de sa publication au Recueil des Actes Administratifs du Département.

Mende, le 18 novembre 2016
La Présidente du Conseil Départemental
Sophie PANTEL

